



# TEXTILES... Options pour une mode qui répare, réutilise, recycle !



## Vos vêtements, chaussures et linge de maison peuvent avoir plusieurs vies.

Vous avez réparé vos vêtements préférés, mais ils sont devenus trop usés pour être portés ? Grâce à la filière Refashion ils ont beaux jours devant eux !

### Où puis-je déposer mes textiles usagés ?

#### Dans les conteneurs LE RELAIS :



- Dans les 4 déchèteries du Syndicat du Val de Loir

- Dans 15 communes du Syndicat :

- AUBIGNÉ-RACAN : rte du gravier (parking poids lourds)
- CHENU : rue du ruisseau (atelier municipal)
- COULONGÉ : rue Saint-Hubert
- JUPILLES : rue du 19 mai 1945 (parking salle des fêtes)
- LUCEAU : le clos du Moulin (salle des fêtes)  
parking Intermarché  
av de Château-du-Loir (recyclerie Au coin de l'Atre)
- LE LUDE : rue de la garenne (en face Intermarché)
- MAYET : rue des chevriers (maison de retraite)
- MAYET (suite) : 10 av de la pelouse (agricol)
- MONTVAL-SUR-LOIR : ZAC du chêne vert
- NOGENT-SUR-LOIR : rue J. de la Fontaine
- PONTVALLAIN : parking de la salle des fêtes
- REQUEIL : place du 8 mai
- SAVIGNÉ-SOUS-LE-LUDE : rue des mimosas
- ST-JEAN-DE-LA-MOTTE : près de la salle des fêtes
- VAAS : rue du port Liberge
- YVRÉ-LE-PÔLIN : route de Requeil

Pensez aussi aux associations caritatives et d'insertion : Croix-Rouge, Secours Catholique, AISP, ATRE....

Pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous, rendez-vous sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport> ↩

### Quels sont les textiles concernés ?

Tous les textiles d'habillement enfants et adultes (y compris les sous-vêtements, les foulards, les bonnets), le linge de maison (ex: draps, nappes, torchons...) et les chaussures (sauf les rollers et les chaussures de ski) peuvent être déposés dans les conteneurs à textiles, quelque soit leur état, même usés ou déchirés. Ils seront ensuite valorisés.

#### Vous pouvez déposer :



Vos vêtements et votre linge de maison, **propres** et **secs** dans un **sac fermé** (≈ 30L)



Vos **chaussures liées par paire** et dans un **sac fermé** (≈ 30L)



**Ne pas déposer d'articles humides ni souillés** (ex : tissus ayant été utilisés pour le bricolage ou la peinture)

**Les couettes, les coussins, les oreillers sont interdits dans les conteneurs textiles mais peuvent être déposés en déchèterie dans un contenant dédié**

### Que deviennent ces textiles ?

Déposés dans ces points d'apport, vos vêtements, linge de maison et chaussures seront majoritairement reportés ou recyclés.

Plus d'infos sur [www.refashion.fr](http://www.refashion.fr)



Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

02 43 94 86 50

[contact@syndicatvaldeloir.fr](mailto:contact@syndicatvaldeloir.fr)